

Bon de commande

Société

Raison sociale :

Nom du responsable :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Fax :

Adresse de facturation (si différente) :

.....

Responsable du suivi opérationnel :

Tél : E-mail :

RESERVATION ESPACES EXPOSITIONS ET FORMATIONS

Stand 9 m² **3 420 € HT**

Comprenant :

- Droit d'inscription
- 1 stand équipé : cloisons, moquette, signalétique, éclairage, 1 table, 3 chaises, nettoyage journalier
- 2 badges exposants comprenant les déjeuners des 2 jours
- Référencement dans le programme

Stand 18 m² **6 300 € HT**

Comprenant :

- Droit d'inscription
- 1 stand équipé : cloisons, moquette, signalétique, éclairage, 2 tables, 6 chaises, nettoyage journalier
- 3 badges exposants comprenant les déjeuners des 2 jours
- Référencement dans le programme

Pack Stand 18 m² + espace de formation dédié sur stand 18 m² **11 340 € HT**

Comprenant :

- Droit d'inscription
- 1 stand équipé : cloisons, moquette, signalétique, éclairage, 2 tables, 6 chaises, nettoyage journalier
- 1 stand de 18 m² accolé comprenant 15 chaises et 1 table pour réaliser vos formations
- 4 badges exposants comprenant les déjeuners des 2 jours
- Référencement dans le programme

Boîtier électrique

Nous pouvons vous proposer différentes puissances électriques en fonction de vos besoins. Nous vous rappelons que pour éclairer votre stand, il est nécessaire de commander au moins un boîtier 1 kw.

Boîtier Electrique 1 kw **230 € HT**

Boîtier Electrique 3 kw **290 € HT**

Boîtier Electrique 6 kw Tri **330 € HT**

Sous-total 1

€ HT

Session de formation sous chapiteau **3 000 € HT**

Comprenant :

- la location d'une vacation d'1h d'une salle de 60m² équipée de 40 chaises, 1 pupitre, 1 vidéoprojecteur, 2 micros.
- Insertion de votre formation sur le programme des formations

Votre intervention doit se positionner en véritable démarche de formation professionnelle. Il ne s'agit en aucun cas d'une présentation commerciale d'un produit de votre catalogue.

Badge exposant supplémentaire **..... x 50 € =€ HT**

Badge comprenant l'entrée et les déjeuners sur les 2 jours.

RESERVATION SPONSORING - COMMUNICATION

Pour toute action de communication ou sponsoring, vous bénéficiez de l'insertion du logo de votre société sur le site www.innovadm.com.

Votre logo sur la mallette visiteurs **3 000 € HT**

Votre logo en quadri sur plus de 1000 mallettes remises à tous les visiteurs à l'entrée du hall d'exposition.

Offre valable pour 2 sociétés, retenues par ordre chronologique de réservation.

Insertion d'un document dans la mallette **800 € HT**

Insertion dans les mallettes distribuées à tous les visiteurs à l'entrée du hall d'exposition.

Format A4 maxi, 15 pages maxi. Document remis par vos soins.

Dernière de couverture dans le programme **2 500 € HT**

Programme distribué à tous les visiteurs d'InnovaDM.

Page quadri format A4. Fichier remis par vos soins.

Deuxième de couverture dans le programme **2 000 € HT**

Programme distribué à tous les visiteurs d'InnovaDM.

Page quadri format A4. Fichier remis par vos soins.

Troisième de couverture dans le programme **2 000 € HT**

Programme distribué à tous les visiteurs d'InnovaDM.

Page quadri format A4. Fichier remis par vos soins.

Insertion d'une page dans le programme **1 500 € HT**

Programme distribué à tous les visiteurs d'InnovaDM.

Page quadri format A4. Fichier remis par vos soins.

Offre valable pour 3 sociétés, retenues par ordre chronologique de réservation.

Logo sur cordon (exclusivité) **3 000 € HT**

Votre logo apposé sur les cordons porte-badges distribués à tous les visiteurs à l'entrée du hall

d'exposition, soit plus de 1000 personnes.

Sous-total 2

€ HT

RESERVATION INVITATION CLIENTELE

Pack 10 entrées visiteurs (1 jour/1FMC) : **450 € HT**
Entrées nécessitant une préinscription nominative.

Pack 20 entrées visiteurs (1 jour/1FMC) : **850 € HT**
Entrées nécessitant une préinscription nominative.

Pack entrées visiteurs (1 jour/1FMC) au-delà de 20 : **..... x 40 € = € HT**
Entrées nécessitant une préinscription nominative.

Sous-total 3 **€ HT**

Sous-total 1	€ HT
Sous-total 2	€ HT
Sous-total 3	€ HT
Total HT	€ HT
+ TVA (19,6%)	€
Total TTC	€ TTC

Seule la réception du règlement dans son intégralité constituera la réservation du stand. Pour une réservation après le 15 janvier 2010, paiement 100% à la commande. Pour une réservation avant le 15 janvier, paiement de 50 % à la commande et le solde au 15 janvier.

Règlement :

par chèque à l'ordre d'InnovaDM

par virement : Domiciliation CRCAM

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
18306	00010	118556935508	96

Fait à Le :
Nom et prénom du signataire :
Fonction :

Signature et cachet

A renvoyer à Laurence CASTILLO :

InnovaDM – Normandie 2 – 55 Rue Amiral Cécille – 76038 Rouen Cedex

Attention !

Conditions générales de vente au verso à retourner datées, signées et revêtues de la mention « lu et approuvé ».

Conditions générales de vente

L'ORGANISATEUR

Le forum est organisé par la SAS InnovaDM sis au 55 Rue Amiral Cécille 76038 Rouen Cedex ci-après dénommé "l'organisateur".

DATES ET LIEUX

Les dates et horaires de montage et de démontage seront stipulés dans le dossier technique envoyé à chaque exposant après réception de leur réservation.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les dates, lieu du salon si les circonstances et impératifs de bon déroulement et de réussite du salon l'exigent.

EXPOSANTS - DROITS ET OBLIGATIONS

Les présentes conditions générales de vente sont adressées à chaque exposant avec le bon de commande et impliquent l'adhésion entière de l'exposant à ces conditions générales.

Conditions de paiement :

Le prix de la location du stand et des frais annexes est payé par l'exposant selon les modalités fixées par l'organisateur dans le bon de commande. Toute réservation de stand tardive (après le 15 janvier 2010) donne lieu au versement de la totalité des sommes déjà exigibles à la date de la demande. Tout retard de paiement aux échéances fixées par l'organisateur entraîne l'application d'intérêts de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal. Les frais éventuels de recouvrement sont à la charge du débiteur. Le non respect des échéances de paiement par l'exposant autorise l'organisateur à disposer du stand de l'exposant défaillant sans que celui-ci puisse réclamer ni remboursement ni indemnité, même si le stand est attribué à un autre exposant.

En cas d'annulation moins de 30 jours avant l'ouverture de l'exposition, les sommes versées au titre de la location du stand sont acquises à l'organisateur, même en cas de relocation à un autre exposant.

En cas d'annulation par l'exposant de sa participation dans un délai inférieur à 60 jours avant le début de la manifestation, les sommes versées à titre d'acompte ne seront pas remboursées.

Il est interdit aux exposants de sous-louer tout ou partie de leur stand sans accord exprès de l'organisateur.

Il est interdit aux exposants d'utiliser les services d'une autre société de montage stand sans que l'organisateur ne soit averti de la qualité des matériaux.

Les exposants ne peuvent faire de publicité sous quelque forme que ce soit pour des sociétés non-exposantes.

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accepté par nous, le défaut de paiement de nos prestations à échéance fixée entraînera :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues

- l'exigibilité à titre dommages et intérêts et de clause pénale d'une indemnité égale à 15% des sommes dues outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels.

Assurances :

Les exposants doivent être assurés tous risques Exposition ainsi que pour le vol et la détérioration de leur matériel tant pendant le transport, le montage, démontage, heures d'ouverture et de fermeture du salon. L'exposant devra être en possession de l'attestation justifiant la couverture pour sa participation au salon et être en mesure de la produire à tout moment à l'organisateur.

Aménagement stand :

L'exposant s'engage à respecter les jours et heures de montage et démontage stipulés dans le dossier technique. Tout aménagement d'un stand doit être traité non feu et répondre à la norme M1. Toute détérioration causée par un exposant ou par ses installations est à la charge de l'exposant.

Règlement de sécurité :

Les exposants sont tenus de connaître et de respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics ou éventuellement prises par l'organisateur. Il est rappelé en particulier que l'ignifugation des installations est obligatoire (Instruction du J.O du 4 octobre 1956).

L'exposant devra être présent sur son stand lors de la visite de la Commission de sécurité.

ORGANISATEUR - DROITS ET OBLIGATIONS

Un service de gardiennage sera mis en place par l'organisateur mais celui-ci ne pourra être tenu responsable des dégâts, accidents éventuels durant la période du montage au démontage inclus.

Le changement d'emplacement général du salon, résultant de cas de force majeure, même après confirmation, n'autorise pas l'exposant à annuler son contrat ou à revendiquer une indemnité. Si l'exposant n'a pas occupé son emplacement le jour de l'ouverture du salon, sauf avis motivé adressé à l'organisateur, il est considéré comme renonçant. Il est alors disposé de l'emplacement sans remboursement ni indemnité.

Assurance :

L'organisateur est assuré en responsabilité civile organisateur. Cette assurance ne couvre en aucun cas les exposants. L'organisateur est réputé déchargé de toutes responsabilités à cet égard ainsi que pour les préjudices quelconques (y compris troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit et notamment pour retard dans l'ouverture, arrêt prématuré de la manifestation, fermeture ou destruction de stands, incendie ou sinistre quelconque, etc...

Publication :

L'organisation dispose du droit de publication dans le programme d'un catalogue exposants. Les renseignements nécessaires à la rédaction du catalogue seront fournis par les exposants sous leur responsabilité. L'organisateur pourra modifier les textes non conformes aux dispositions générales ou de nature à nuire aux autres exposants ou à la manifestation. Une fois le bouclage du catalogue intervenu, il ne sera pas consenti de remise sur les droits d'inscription pour les exposants qui ne pourront y être présents.

L'organisateur se réserve le droit d'insérer les photos liées au salon dans tous les documents d'information et de communication.

Pour des raisons majeures, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation, l'organisateur étant tenu au seul remboursement des sommes versées, après déduction des frais engagés pour cette manifestation.

Dans l'hypothèse de fermeture du site imposée par des événements graves et/ou décidée par une autorité habilitée à prendre des décisions en matière d'ordre public et de police administrative, il sera remboursé à la société exposante les acomptes versés sur bon de commande.

Dans le cas de modification des heures, des dates d'ouverture et de fermeture du salon, de diminution ou augmentation de durée, l'exposant ne peut prétendre à aucune indemnité.

APPLICATION DU REGLEMENT

L'exposant en signant son engagement de participation accepte les prescriptions du présent règlement et toutes les dispositions nouvelles qui pourront être imposées par les circonstances et adoptées dans l'intérêt de la manifestation par l'organisateur qui se réserve le droit de les leur signifier même verbalement.

Toute infraction aux dispositions du présent règlement et du règlement complémentaire édicté par l'organisateur, peut entraîner l'exclusion de l'exposant contrevenant et ce, à la seule volonté de l'organisateur même sans mise en demeure. Il en est ainsi en particulier pour le défaut d'assurance, la non-conformité de l'agencement, le non respect des règles de sécurité. Tout litige survenant dans l'exécution du présent règlement sera de la compétence des Tribunaux de Rouen.

Date, signature et cachet, précédés de la mention « lu et approuvé » :